



Association Suisse pour l'Aide au Zanskar

Rapport du vérificateur des comptes

Je soussigné Monsieur Memet KORKMAZ (Fiduciaire Léjolin SA) ai procédé à la vérification des comptes de l'Association Suisse pour l'Aide au Zanskar (AaZ-CH).

J'ai constaté que l'état de fortune de l'association se montait, en date du 31 décembre 2022, à **CHF 38'879.06**, placée sur le compte no. 5042.02.08 auprès de la Banque Cantonale de Genève. Sur ce montant, **CHF 35'060.-** représentent des engagements, soit **CHF 25'000.-** de charges à payer à AaZ France et **CHF 10'060.-** de produits reçus d'avance (cotisations et parrainages), ce qui laisse une fortune propre de **CHF 3'819.06**.

L'exercice 2022 se solde par une perte de **CHF 5'005.77**.

J'ai contrôlé les entrées et sorties et constaté que l'ensemble des écritures était comptabilisé de manière correcte.

A ma connaissance, AaZ-CH est exempte de tout engagement financier. Je confirme le bien fondé du bilan qui vous a été présenté et vous prie de donner entière décharge au Comité d'AaZ-CH.

Memet KORKMAZ

Fiduciaire Léjolin SA
Rue des Bains 43
1205 Genève

Genève, le 19 Janvier 2023